

MEMBRES ELUS	17	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
MEMBRES PRESENTS	9	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
MEMBRES VOTANTS	10	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre, PAULUS Roger, ROCK Jean-Baptiste, RIALLOT Gilles,
BECKER Marcel, BUCCI Joseph
MMES. REINHARDT Renée, CIPOLLETTA Magali, WEBER Monique

ABSENTS EXCUSES : MM. DARMIAN Serge, SIMON Fernand
MMES. SANDROLINI Leititia, LEFORT Marie Anne

ABSENTES NON EXCUSEES : MMES. BECHEIKH Aïchouba, ERNST Sophie, ANDRE Carole,
BAILLIART Francine

PROCURATION DE : Mme SANDROLINI Leititia pour Mme REINHARDT Renée

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme WEBER Monique

**OBJET : BONS CADEAUX OFFERTS AUX PERSONNES HANDICAPEES DE LA COMMUNE POUR
L'ANNEE 2024.**

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'offrir pour l'année 2024, un bon cadeau d'une valeur de 50 € à toutes les personnes handicapées de la commune.

Ces bons seront valables au CENTRE EDOUARD LECLERC de HAUCONCOURT (Moselle).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 22 novembre 2024

Le Président,
Pierre KOWALCZYK,

MEMBRES ELUS	17	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
MEMBRES PRESENTS	9	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
MEMBRES VOTANTS	10	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre, PAULUS Roger, ROCK Jean-Baptiste, RIALLOT Gilles,
BECKER Marcel, BUCCI Joseph
MMES. REINHARDT Renée, CIPOLLETTA Magali, WEBER Monique

ABSENTS EXCUSES : MM. DARMIAN Serge, SIMON Fernand
MMES. SANDROLINI Leitia, LEFORT Marie Anne

ABSENTES NON EXCUSEES : MMES. BECHEIKH Aïchouba, ERNST Sophie, ANDRE Carole,
BAILLIART Francine

PROCURATION DE : Mme SANDROLINI Leitia pour Mme REINHARDT Renée

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme WEBER Monique

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.).
CONVENTION TRIENNALE 2024-2025-2026.**

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale participe financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

Le forfait de contribution financière s'élève à 0,30 € par habitant.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'ACCEPTER** de contribuer au financement du F.S.L. pour un montant de 0,30 € par habitant par an (évaluation en fonction du recensement de la population au 1^{er} janvier de chaque année), pendant trois ans (2024-2025-2026).

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention triennale à intervenir entre le Département de la Moselle et le Centre Communal d'Action Sociale de Bousse.

Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 22 novembre 2024



Le Président,
Pierre KOWALCZYK,